

Rapport de la Commission Médicale et de Prévention

Assemblée Générale 2022

à Nantes

La CMPN est une commission de service pour les licenciés et les dirigeants fédéraux, prévue par l'annexe I-5 du Code du Sport, constituée exclusivement de professionnels de santé, soumis à leur Code de Déontologie, qui a pour notamment pour missions :

- d'établir à la fin de chaque saison sport un bilan de son action, qui est présenté à la plus proche Assemblée Générale et adressé par la fédération au Ministre chargé des sports
- d'assurer la formation et l'information des médecins, kinésithérapeutes et ostéopathes dans le champ fédéral, des clubs et des licenciés
- de participer aux travaux de recherche dans le domaine de la médecine subaquatique
- d'assurer le suivi des manifestations fédérales pour lesquelles la présence d'un médecin ou d'une équipe médicale est requise
- d'élaborer avec le MFN le règlement médical, dont les modifications sont transmises au Ministre chargé des Sports
- d'assurer dans son domaine de compétence toute mission sur demande du Comité Directeur National.

Le travail de la commission a tenté de répondre à ces missions de service.

1) Formation - information

a) Communication

- Outils de communication:
 - o Site internet : nouveau site depuis plus d'un an, avec espace médecins – espace pratiquants – espace dirigeants et encadrants – conseils aux pratiquants ... Des informations générales, règlementaires et aussi des conseils pour les pratiquants et leurs cadres
 - o Présence sur les réseaux sociaux : actualités de la commission, conseils aux licenciés, informations
- Foire aux questions : 30 à 40 questions posées via par la FAQ, le siège fédéral ou adressées directement au presidentCMPN@ffessm.fr, comme chaque année

b) Formations

- La réunion annuelle de formation s'est déroulée en visio conférence le 8 janvier 2022, sur le thème de la plongée tek. La prochaine réunion, ouverte à tous et plus particulièrement pour les médecins fédéraux, les cadres sportifs et techniques, est prévue le 10 décembre 2022 de 9h à 12h sous format mixte, distanciel et présentiel (au CNOSF à Paris) sur le thème de la prévention du dopage et des conduites dopantes.

- Pour la 2^{ème} année, un webinaire sur la visite médicale a été organisé, pour les médecins fédéraux : il s'agit de présenter des dossiers médicaux de pratiquants souhaitant poursuivre leur activité avec un problème de santé afin d'exposer une réflexion pour proposer un cadre de pratique limitant les risques identifiés. Cette année, 3 situations ont été discutées : découverte de shunt droite gauche après accident de désaturation cutanée, plongeur et transplantation rénale, reprise de plongée après ADD médullaire sévère avec séquelles.
- Dans les régions, des formations médicales sont également proposées, par les CMPR, les universités et organismes de formation.

2) Soutien médical auprès des licenciés et conseils

- Suivi médical des pratiquants, avis médicaux sur problèmes de santé et plongée
- Soutien des équipes par les médecins des commissions et surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau, coordonnée par le Dr Eric SARRAZIN

Conseils et recommandations :

- Automédication et plongée : soutien à une jeune thésarde en pharmacie et validation d'une fiche d'aide au conseil « automédication et plongée sous-marine », à destination des pharmaciens d'officine
- Jeunes plongeurs : élaboration d'une fiche de conseils « optimiser les conditions de plongée chez les jeunes (enfants et adolescents de 8 à 16 ans), remise au CDN et à la CTN
- Avec la CTN, travail en cours : « votre binôme ne va pas bien pendant la plongée » : fiche conseil de la conduite à tenir dans l'eau, à destination des plongeurs autonomes et encadrants.
- Révision des contre-indications absolues, temporaires et relatives à nos activités subaquatiques : un groupe de travail a été monté pour une mise à jour de ces tableaux et surtout la prise en compte des possibilités de pratiques adaptées, dans le cadre de nos activités handisub ou de sport-santé.
- Sécurisation médicale des compétitions sportives : à la demande du Dr Bruno Grandjean, MFN, élaboration d'une « note d'information aux participants à une compétition d'apnée en eau libre », visant à rappeler les risques encourus et responsabiliser les participants, note soumise et validée par le CDN du 18 juin 2022. Par ailleurs rappel de la recommandation ordinale et du Code de la Santé Publique d'établir un contrat écrit avec le médecin de compétition, précisant les obligations des parties et moyens mis à disposition.

3) Évolutions règlementaires

- Rappel pour les jeunes pratiquants de moins de 18 ans d'activités non à contraintes particulières (donc hors plongée subaquatique) : depuis le 7 mai 2021 le CACI n'est plus exigible systématiquement, il a été remplacé par un questionnaire de santé spécifique défini par arrêté ministériel et adapté à nos activités subaquatiques et leurs contraintes ORL. Le jeune et son responsable légal doivent remplir une attestation de réponses négatives aux questions ou fournir un CACI en cas de réponse positive.
- Loi sur la démocratisation du sport du 2 mars 2022 et décret du 22 juin 2022 relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence fédérale et aux modalités d'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération délégataire ou agréée : pas de modification des règles concernant

la pratique de la plongée subaquatique. Pour les disciplines sportives non à contraintes particulières, chez l'adulte de plus de 18 ans, les exigences de CACI doivent être déterminées par le CDN après avis de la commission médicale. Le CDN n'a à ce jour pas sollicité la CMPN.

4) Autres

- Participation aux réunions scientifiques de sociétés savantes (médecine subaquatique et hyperbare, médecine du sport et de l'exercice, médecine maritime...)
- Projet d'étude sur l'apnée en eau libre : accepté et soutenu par le CDN et la CNA, le protocole est en cours de soumission aux autorisations réglementaires concernant la recherche humaine.



A Brest, le 14 novembre 2022

Docteur Anne HENCKES

Présidente CMPN